

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. Jean-Christophe NIEL,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n° 1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Vu la note d'organisation IRSN n° 53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia RAHNI**, Cheffe du Bureau d'évaluation probabiliste des accidents majeurs (BEPAM) de PSN-RES/SAG, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les domaines relevant de ses attributions, les commandes sur accords-cadres et les ordres de services sur contrats d'un montant inférieur à 3K€ H.T.

Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la délégation antérieure. Elle prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 13/01/2020

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL

Note de nomination

N° : 00024

Affectation	Pôle Sûreté des Installations Nucléaires (PSN) Service des Accidents Graves (SAG) Bureau d'Évaluation Probabiliste des Accidents Majeurs (BEPAM)	
Emis le	20 décembre 2019	à Cadarache
Référence(s)	Note d'organisation IRSN n° 1 modifiée Note d'organisation IRSN/PSN N° 61 - Indice 5 du 1 ^{er} juillet 2019 Note d'organisation IRSN/PSN-SAG N° 12 - Indice 2 du 1 ^{er} janvier 2020	

- À compter du
 - 1^{er} janvier 2020,
 - Nadia RAHNI
- ... est nommée
 - **Cheffe du Bureau d'Évaluation Probabiliste des Accidents Majeurs**
- Cette nomination prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.
- Toute nomination antérieure le concernant est abrogée.



Patrice GIORDANO
*Directeur de la recherche en
sûreté du PSN*